

**Portant DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Cédric OMET,
Directeur**

Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité, Président de l'établissement public local STELLAE,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024 portant création de l'établissement public local STELLAE,
VU les statuts de l'établissement public local STELLAE et notamment ses articles 9 et 10,
VU l'arrêté N° RH 26.04.02 du 20 avril 2026 portant recrutement partiel à hauteur de 10 % de Monsieur Cédric OMET, Attaché principal, en qualité de Directeur de l'établissement public local STELLAE,
CONSIDÉRANT que Monsieur Cédric OMET, Attaché principal, exerce les fonctions de Directeur de l'établissement public local STELLAE,
CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité et la bonne administration de l'activité de l'établissement public local STELLAE,

ARRETE

ARTICLE I/ Il est donné délégation de signature à **Monsieur Cédric OMET, Directeur**, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- les courriers adressés aux administrations et aux partenaires de l'établissement public,
- les correspondances liées aux demandes formulées auprès de l'établissement public,
- les actes administratifs concernant le personnel, y compris ceux relatifs à la carrière, à la position administrative, à la formation, à la maladie, aux affectations de postes, à la rémunération et aux procédures de sanction disciplinaire,
- les demandes de congés des agents,
- les lettres de transmission de documents, les notifications juridiques,
- les notes ou circulaires de service, courriers, états, à l'attention des agents, fonctionnaires ou membres de l'établissement public,
- la certification de la conformité et exactitude des pièces, mandats de paiement,
- les devis, bons de commande et contrats,
- les marchés et avenants d'un montant ≤ 10 % du montant initial ou sans incidence financière, pour l'exécution des marchés et les ordres de service,
- valider les avances ≤ à 120 000 € H.T sur les engagements budgétaires validés,
- les bordereaux de mandats et de recettes,
- les justificatifs de recettes et de dépenses,
- les demandes de versement de recettes,
- les attestations de paiement,
- les décisions et documents relatifs aux comptes à terme,
- les demandes de subvention,
- les conventions de mise à disposition d'un équipement municipal,
- les conventions avec les associations et les partenaires extérieurs,
- déposer plainte au nom de l'établissement public,
- représenter l'établissement public dans l'ensemble des contentieux.

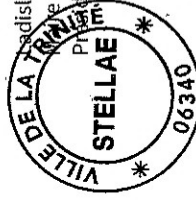
ARTICLE II : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

ARTICLE III/ Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Cédric OMET au poste la justifiant. Monsieur Cédric OMET ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE IV/ Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de l'établissement public local STELLAE, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à La Trinité, le 22 avril 2026

Spécimen de signature : Cédric OMET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressé, le

Zh.oh.wll

Signature de l'agent

